

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 06 mars 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Karine FRANCOIS, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Etaient absents et représentés :

- M. Mickaël HAUSSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND ;
- Mme Catherine MOUTEL a donné pouvoir à M. Jean-Marie MAHIEU ;
- Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à Mme Emmanuelle BEIGNON ;

Etait absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250311 - 02 - OBJET : PROPOSITION D'ACHAT DU LOGEMENT 3 ROUTE DE SEPT VENTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 20241112-03 déterminant le prix de vente du logement 3 route de Sept Vents à 115 000 € net vendeur et la délibération N° 20250114-01 refusant les deux propositions d'achat, et décidant de laisser le bien à la vente à 115 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire souligne que ce logement est vide depuis deux années, qu'il n'est pas chauffé. Le plafond commence à se piquer.

Monsieur le Maire indique que deux agences immobilières et les 2 notaires sont mandatés pour cette vente.

Monsieur le Maire donne lecture de l'unique proposition d'achat reçue en direct depuis la précédente réunion de conseil :

- M. et Mme JEHANNE en date du 11/02/2025 à 110 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix «pour», 1 voix «contre», et 2 «abstention»,

- **Accepte** de baisser le prix de vente du logement ci-dessus mentionné à 110000€ ;
- **Accepte** la proposition d'achat du logement 3 route de Sept Vents de M. et Mme JEHANNE à 110000 € ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 20 mars 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Guillaume DUJARDIN,



Les secrétaires de séance,

Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU